

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 063-246300966-20201008-107\_2020-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 107 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

खखखखख

**ÉTAIENT PRESENTS:** 

Besse

Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel,

PERRON Jacques, MARLET Pierre

Chambon/Lac Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix Monsieur BABUT Michel
Compains Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues Monsieur CARDENOUX Didier

Egliseneuve d'Entraigues Espinchal

Monsieur CHANIER Jean-Luc

La Bourboule Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte,

Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc

La Godivelle Madame MANSANA Jocelyne

Le Mont-Dore Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur

**DUBOURG Sébastien** 

Le Vernet Ste Marguerite Monsieur DABERT Laurent

Montgreleix Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire Monsieur PEYRARD Nicolas

Murol Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger

Picherande Monsieur ECHAVIDRE Frédéric Saint Diery Monsieur CHASSARD Frédéric St Genes Champespe Monsieur PERRON Roland

Saint Nectaire Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse

St Pierre Colamine Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière Monsieur GORY François
Valbeleix Madame LANCELLE Elsa

<u></u>લલલલલલ

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34 Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

## **OBJET**: Tableau des subventions aux associations et aux communes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU le Budget principal 2020 voté par le Conseil communautaire en date du 29 Juillet 2020;

Considérant les dossiers de demandes de subvention reçus à la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU le compte-rendu du Bureau réuni le 22 Septembre 2020 ;

Monsieur le Président donne lecture du rapport émis par le Bureau communautaire suite à l'étude des dossiers de demandes de subvention reçus au titre de l'exercice 2020.

Monsieur le Président rappelle que sont accompagnées par la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, les associations proposant des manifestations d'intérêt communautaire, et que l'enveloppe votée lors de l'adoption de Budget 2020 est de 80 000 €. Le Bureau communautaire propose le tableau ci-dessous au titre de l'exercice 2020.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 063-246300966-20201008-107\_2020-DE

		allouée
Evénements d'intérêt		
communautaire	Enveloppe globale de 80 000 €	water and the same
BENEFICIAIRE	OBJET	
AFFE - Plein la Bobine - Bourboule	Festival de films pour enfants	18 000 €
Sancy Snow Jazz - Mont Dore	Festival de jazz	20 000 €
	Trail hivernal / assaut de la cabane / trails du	0 5 4 50 8
XTTR	Sancy	3 000 €
Les Amis du Foirail de Brion	Foires de Brion	1 200 €
Free Sancy Style	Festival "Filme ton Sancy"	1 000 €
Art et musique des Dores - Mont		
Dore	Rencontres musicales	385 €
Mairie de Besse	Trophée Andros	2 700 €
Mairie du Mont Dore	SAFE - expo	4 300 €
SCO – Mont Dore	Course de côte automobile	12 300 €
Association Vallée Verte Festival	St-Nectaire Vallée verte Festival	2 000 €
Mairie de Murol	Exposition Ecole des Peintres	2 000 €
Les As du Freeway	Aces Experience of freeway (de Brion à Murol)	1 500 €
	Sous-Total Associations	68 385 €
FF Ski	Pôle Espoir Besse / Issoire	5 000 €
Collège de Besse	Sections sport Judo / Ski	2 300 €
Ecole Musicale et Artistique du Sancy	Convention d'objectifs pour 3 ans signée en Septembre 2020	30 000 €
	Sous-Total Accompagnements scolaires	37 500 €

Monsieur le Président explique que pour les autres manifestations, la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY alloue une enveloppe de 80 000 € aux communes (4 000 € x 20) pour leur permettre de subventionner leurs associations, et que pour les manifestations culturelles d'envergure communautaire, la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY alloue une enveloppe de 20 000 € (1 000 € x 20) sur présentation d'un contrat de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- > APPROUVE les subventions qui viennent de lui être soumises ;
- > MANDATE son Président pour en assurer l'exécution et signer les conventions afférentes.

Ainsi fait et délibéré, Les Jour, Mois, An que sus dit Au registre sont les signatures Pour copie conforme

ésident,